

Commune de Moulineaux

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Présents : M. AUBOURG Yves, Mme BAUDART Marie-Édith, M. DOREE Claude, M. LE GOFF Frédérick, Mme LENOIR Nathanaëlle, M. MARECAL David, M. TAVARES Fernando, M. CHOPART Frédéric, M. AGASSE Mickaël, Mme MENARD Joy, Mme ARROUET Catherine, M. QUIBEL Benjamin, Mme SAUVAGE Sophie.

Absents excusés : Mme DUBOIS Virginie

Absent : Mme GUILLORY Christelle

Secrétaire de séance : M. AUBOURG Yves

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération dont l'objet est la signature d'un bail commercial.

Le conseil municipal accepte cette demande.

DE 16022021-1 / Compte de gestion 2020

Présentation du compte de gestion du receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DE 16022021-2 / Compte administratif 2020

La séance du vote du compte administratif est présidée par Marie-Edith BAUDART, doyenne d'âge.

Conformément à la Loi Monsieur le Maire se retire de la séance.

Madame BAUDART Présente le Compte Administratif. Celui-ci présente une balance qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

A : DÉPENSES PRÉVUES = 901 117,19€

C : RECETTES PRÉVUES = 901 117,19 €

B : DÉPENSES RÉALISÉES = 755 208,83 €

D : RECETTES RÉALISÉES = 909 512,52 €

D – B = + 154 303.69 € (Résultat l'exercice année 2020)

INVESTISSEMENT

A : DÉPENSES PRÉVUES = 3 241 648,25€

C : RECETTES PRÉVUES = 3 241 648,25€

B : DÉPENSES RÉALISÉES = 297 377,95€

D : RECETTES RÉALISÉES = 285 722,84€

D – B = - 11 655.11 € (Résultat de l'exercice année 2020)

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 (recettes-dépenses)

Fonctionnement : + 154 303.69 Euros

Investissement : - 11 655.11 Euros

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Fonctionnement : + 169 028.12 Euros

(Résultat antérieur reporté 2020 en fonctionnement soit 14 724.23 + résultat exercice 2020)

Investissement : + 379 572.68 Euros

(Résultat de la clôture 2019 – le résultat de l'exercice 2020)

DE 16022021-3/ Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir examiné le compte de gestion ;
Après avoir examiné le compte administratif et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Décide d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit,

A – Le Résultat de l'exercice 2020 en fonctionnement est en positif de : + 154 303.69

B – Les Résultats antérieurs reportés : 14 724.43 euros

L'Affectation en réserves R 1068 en section d'investissement est 151 300 euros provenant de la section de fonctionnement.

C – Résultats à affecter en fonctionnement : 17 728.12 euros (correspondant à la Clôture 2020 en fonctionnement soit 169 028.12 euros – la part affectée du fonctionnement vers l'investissement soit 151 300 euros).

Affectation 17 728.12 euros (R 002 Fonctionnement)
Besoin de financement

Affectation en réserves R 1068 en investissement 151 300 euros

DE 16022021-4/ Vote des taux communaux

En 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du département (25.36 % pour la Seine-Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application d'un coefficient correcteur assurera la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Par conséquent, si le conseil municipal souhaite reconduire ses taux 2020, il ne faut pas qu'il vote le taux de TFPB 2020 mais il convient de voter le taux de **TFPB 2020 augmenté du taux du département (25.36%)**

Monsieur le Maire, propose de voter le taux des taxes directes locales soit :

Taxe Habitation sur résidences secondaires et locaux vacants	13.11 % Taux figé à son niveau de 2019 jusqu'en 2022
Taxe Foncière Propriétés Bâties	Taux de référence = taux 2020 soit 21.99 % + 25,36 % (taux de TFPB 2020 du département) = 47.35 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	74.28 %

Après délibération, l'ensemble du Conseil municipal approuve ces taux.

DE 12032020-5/ Vote des subventions aux associations

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

AMM	1700 = 700 + (1000 transfert de charges du gouter mairie aux aînés)
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	100
AMT	650
ASBM	5200
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	440
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	2340 = 670 + (1670 projet direction régionale des affaires culturelles)
CSCM	650
ECURIE DES DEUX RIVES	350
BUTERFLY COUNTRY	300
Tête de l'Art	300
FSL	750
ASSOCIATION HENNA	300
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300
LA BOULE MOULINAISE	400
MALICE	1000
FAJ Fond aide aux jeunes	240
CLIC	140
SUBVENTIONS VOYAGES COLLEGE ET AUTRES	550
JUDO GRAND-COURONNE	200
	15910

DE 16022021-6/ Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente son projet de budget primitif pour 2021 et invite le conseil à voter ce budget par chapitre.

Chaque chapitre est examiné et validé par le Conseil municipal pour un total de

878 209.72 euros en Fonctionnement et 3 189 261.35 euros en Investissement.

DE 16022021-7/ Extension de la vidéosurveillance

En vue de renforcer la sécurité sur la Commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, d'effectuer une extension de la vidéo surveillance rue Louis MOGUEN, entre la Mairie et le Rond-point du stade et du Rond-point vers la direction de La Bouille cette portion de route n'étant pas encore équipée.

Le montant total de ces travaux s'élève à 38 643 euros TTC. Une subvention de 30% sur le montant HT peut être accordée par la Préfecture.

Après délibération, l'ensemble du Conseil municipal approuve cette extension et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DE 16022021-8/ Bons d'achat - Médailles du travail

Monsieur le Maire propose :

- D'attribuer un bon achat de 100 euros pour les agents ayant effectué 10 années de service ;
- D'attribuer un bon achat de 200 euros aux agents ayant effectué 20 ans de services ;
- D'attribuer un bon achat de 300 euros aux agents ayant effectué 30 ans de services ;
- Décide que cette attribution sera effectuée lors de la remise des médailles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DE 16022021-9/ Création d'un poste permanent d'adjoint technique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint technique de 1^{ère} classe afin de compléter l'effectif des adjoints techniques aux espaces verts qui sont actuellement au nombre de 3.

Le Comité Technique du centre de gestion a rendu un avis favorable en date du 5 février 2021.

Monsieur David LECANU, saisonnier sur la commune depuis 1 an est donc recruté sur ce poste et sera mis en stage pour une durée de 1 an à compter du 18 février 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité cette création de poste d'adjoint technique.

DE 16022021-10/ Convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS au profit des communes

La Métropole propose d'adhérer à une convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS en cas de grave incident (accident industriel, attentat, orage, canicule...).

Chaque personne peut s'inscrire sur le site internet de la Métropole ou sur leur plateforme téléphonique et devra choisir la commune pour laquelle elle souhaite recevoir des alertes. L'inscription est gratuite.

Pour les communes de moins de 1000 habitants les communications ne seront pas refacturées à la commune.

La convention est valable 12 mois et est renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

DE 16022021-11/ Signature d'un bail commercial

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal la nécessité d'établir un bail concernant le local commercial récemment acquis par la commune, situé au 377 rue du Lieutenant Jacques Hergault.

Monsieur le Maire propose de faire établir ce bail au profit de Monsieur et Madame SENACAL. Mme Lydie SENACAL exerce actuellement son activité de coiffure pour hommes et femmes, parfumerie et esthétique sous l'enseigne « *LILY COIFF* ».

Le loyer est fixé à 567.27 euros mensuel hors charges.

La durée de ce bail est de neuf ans avec faculté de résiliation triennale.

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

DE 16022021-12/ Subvention CCAS

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 2300 euros au CCAS, afin que l'on puisse équilibrer son budget primitif en dépenses et en recettes.

Adoption à l'unanimité.

Informations diverses

Mr LE GOFF :

- Le conseil municipal des enfants aura lieu le 9 mars à 16h30 en Mairie.
- Le 12 février dernier une visite sur le site du château « Robert le Diable » a eu lieu en présence du Président de la Métropole de Rouen Normandie, de la vice-présidente en charge de la culture ainsi que des membres commission de la Culture. La visite, portée sur une réflexion autour de l'utilisation du site à des fins de divertissements supplémentaires culturels et à destination du grand public. Plusieurs scénarios sont à l'étude sur les thèmes :
 - Médiévale Fantastique
 - Explore Games
 - Visites guidées patrimoniales

Mr AGASSE :

- Souligne que le nettoyage Avenue Jean de la VARENDE n'est que trop peu effectué par les sociétés de BTP qui interviennent sur le chantier LOGEAL.

Mme MENARD :

- Lors de la plantation d'un arbre relatif à la naissance d'un enfant de la commune, Mme MENARD propose que la famille concernée soit présente. Après concertation, une cérémonie avec une attestation indiquant la date ainsi que la position géographique de l'arbre planté serait une option plus adaptée.

Mme ARROUET :

- Le journal « *Les Sources de Moulineaux* » sera diffusé à la population tous les 3 mois par les élus(es). « *Le Mouli'news* » quant à lui sera distribué une fois par mois de la même manière.

Mme LENOIR :

- Les membres du Conseil Municipal des Enfants ont eu l'idée de mettre en place une boîte à idées au sein de l'école élémentaire. Celle-ci se remplit doucement et nous regarderons les différentes idées lors du prochain CME.